

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

1/2



DÉFINITION

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est un ensemble d'actions complémentaires au traitement et aux soins, proposées aux personnes atteintes d'une maladie chronique. Elles visent à permettre aux patients d'acquérir des compétences pour améliorer leur qualité de vie.



BON À SAVOIR

Formation :

Pour intégrer un programme d'ETP, une formation validante de 40h est demandée aux pharmaciens.

Plusieurs organismes proposent des offres de formations en région :

- la Faculté de Pharmacie de Nantes
- le CNAM
- l'IREPS Pays de la Loire
- Origami Santé

Programmes d'ETP

Le site CART'EP répertorie l'intégralité des programmes d'ETP en Pays de la Loire :

www.educationtherapeutique-pdl.fr

L'URPS Pharmaciens peut orienter sur les modalités pratiques d'inclusion à un programme.

mise à jour : mars 2019

PATIENTS CONCERNÉS

- Toute personne atteinte d'une maladie chronique (asthme, diabète, insuffisance cardiaque, cancer, obésité...), quel que soit son âge, le type, le stade et l'évolution de sa maladie.
- L'ETP peut également s'adresser aux proches du patient si celui-ci souhaite les impliquer dans la gestion de sa maladie.

OBJECTIFS

- Amélioration de la qualité de vie.
- Meilleure observance des prises médicamenteuses.
- Réduction du nombre de complications.
- Diminution du nombre d'hospitalisations.

RÔLE DU PHARMACIEN

La loi hôpital, patients, santé, territoires (HPST) - qui intègre officiellement l'ETP au parcours de soins des patients atteints de maladie chronique - incite le pharmacien à s'engager dans les programmes d'ETP, en partenariat avec les autres professionnels de santé. Outre l'amélioration de l'observance médicamenteuse, les rôles du pharmacien en ETP sont multiples :

- Informer sur la prévention et le dépistage ;
- Soutenir et accompagner les patients ;
- Expliquer et informer sur la pathologie et ses traitements ;
- Prévenir l'iatrogénie.

EN PRATIQUE

Comment présenter et proposer une offre d'ETP à un patient ?

Au comptoir ou suite aux entretiens pharmaceutiques :

- Demander au patient s'il connaît l'ETP.
- Expliquer au patient les objectifs de l'ETP et les bénéfices qu'il peut en retirer.
- Présenter également les éventuelles contraintes, notamment la disponibilité nécessaire.
- Exposer le déroulement d'un programme d'ETP à travers des exemples.
- Informer le patient sur les programmes existants à proximité de chez lui et/ou - si le pharmacien anime des séances - encourager le patient à y participer.

RÉMUNÉRATION

La rémunération est forfaitaire, et est comprise entre 250 € ou 300 € par patient, selon le nombre de séances et leur nature (ateliers collectifs ou séances individuelles). Elle est à diviser par le nombre de professionnels impliqués.

→ À noter : le forfait couvre les différentes étapes du programme (orientation vers le programme d'ETP, diagnostic éducatif, séances d'ETP, évaluation individuelle finale du bénéfice pour le patient) ainsi que les frais de fonctionnement et les supports.

POUR ALLER + LOIN

Ressources utiles :

- solidarites-sante.gouv.fr
Système de santé et médico-social > Parcours des patients et des usagers > Éducation thérapeutique du patient > Éducation thérapeutique du patient : questions/réponses relative aux programmes d'éducation
- has-sante.fr
Outils, guides & méthodes > Parcours de santé > Éducation thérapeutique du patient

Associations en région :

- mc44.fr
- reseauvendeediabete.com
- remmedia49.fr
- afd49.fr (contact des autres antennes dans la rubrique « dans la région »)
- diabete-surpoids-53.com